

Réunion du Conseil Municipal de BAHUS SOUBIRAN :

Compte rendu de la séance du 28 septembre 2023

Etaient présents :

Mmes et Mrs BOULIN Thierry, SEBI Cathy, DESBLANS Véronique, LALANNE Joël, SAINT-GERMAIN Séverine, DUVACQUIER Laurence, BRETHOUS Cécile, POURAJAUD Éric et GAUZIEDE Nicolas.

Absents excusés :

Mrs. DUCOURNAU William et SAUVAUD Christophe

Secrétaire de séance : Mme SEBI Cathy

1) Compte rendu de la rencontre avec la secrétaire générale de la Préfecture

La nouvelle sous-Préfète Mme Peurrière et Mme Monteuil (chargée du financement des collectivités)

Cette rencontre était pour connaître la raison du refus de la DETR. La réponse est : beaucoup de dossiers, peu de fonds, et notre dossier n'est pas un habitat inclusif selon leurs critères.

La DETR est uniquement pour de l'habitat inclusif : il doit comprendre un lieu de vie commun obligatoire, il doit être en centre bourg, les loyers doivent être conventionnés et la réhabilitation de bâtiment est privilégiée.

Voir le plan de financement sur document 1

Quelle est la suite à donner à ce projet ?

La MSA nous a déjà versé 5 000 € au titre d'aide à l'ingénierie pour une dépense de 7 000 €. Donc même si le projet ne se fait pas nous avons engagé peu de frais et notamment économisé des frais d'architectes (prévision de 25 000 € pour l'élaboration des plans et composition du dossier d'appel d'offre).

Une responsable de la DDTM a aussi participé à cette réunion et a proposé une rencontre rapide afin de voir quel type de logements communaux pourraient être édifiés sur ce site, avec quelles aides potentielles mais aussi toutes les contraintes qui en découlent.

Le devenir de ce terrain n'est pas fixé aujourd'hui et l'on peut aussi envisager, en dernier recours de le viabiliser pour 2 lots à vendre.

Néanmoins, il va falloir aménager la voirie pour, en plus de l'usage existant, accéder aux 3 maisons situées au bout du chemin de Baradé qui devraient être louées à partir du mois de Novembre.

2) Calendrier des travaux sur le bâtiment Proères

Les travaux de peinture sont prévus mi-octobre.

Sur la partie isolée par l'extérieur (logements), il n'est pas possible d'utiliser la haute pression pour nettoyer le support et donc il faut tout repeindre. Il n'y aura donc pas d'économie sur le poste peinture.

Rappel du coût de la peinture : 25 780 € et du bardage : 16 800 € en +

La pose des translucides (12) par l'entreprise Bats est prévue la 1ère semaine d'octobre. Si des plaques supplémentaires sont disponibles, nous changerons aussi celles de l'atelier municipal.

Avant les travaux un nettoyage des abords du local de Mr Salis sera fait.

Un aménagement paysager du parking serait peut-être à envisager pour apporter une touche végétale aux lieux.

3) Etude autoconsommation avec le photovoltaïque sur la toiture du foyer

Le SYDEC, suite à notre demande, a étudié différents scénarios pour des projets photovoltaïques sur des toitures de bâtiments communaux. Après une présentation des 4 études (autoconsommation foyer, autoconsommation école de musique, autoconsommation multisite implanté sur le foyer, vente pure école de musique), c'est le projet de construction d'une installation photovoltaïque de 19,4 kwh qui a été retenu. Cette dernière devrait produire 24 700 kwh/an, qui seront autoconsommés à 36 % par plusieurs sites (le foyer municipal, les ateliers municipaux et l'école de musique). De tous les scénarios étudiés, c'est celui qui présente le meilleur ratio d'autoconsommation et qui, au terme de 20 ans, présente le meilleur résultat financier. Si dans l'avenir, nous souhaitons créer une installation d'autoconsommation sur d'autres bâtiments, cela sera toujours possible. Le coût estimé de l'installation est de 31 000 €. Nous retransmettons l'accord au Sydec qui va nous proposer différents maîtres d'œuvres et va nous fournir le document nécessaire pour consulter les entreprises. Après le retour des offres, le Sydec les examinera pour nous donner un avis technique et nous serons les décideurs quant au choix de l'entreprise qui fera l'installation. Si tout se passe bien, on peut espérer des travaux finis pour le second semestre 2024.

4) Informations sur les ZAER (Zones d'Accélération de la production d'Energies Renouvelables)

Les communes doivent délimiter des zones où on voudrait favoriser la production d'énergies renouvelables et ce avant décembre 2023. De nombreuses sources d'informations, très techniques sont à disposition et nous allons nous rapprocher de Mr Carrère, de la communauté des communes, pour nous aider dans cette réflexion et pour la constitution des dossiers à rendre.

5) Questions diverses

- Le terrain de Mme Sauvage Marie-Jeanne.
Elle nous propose de nous vendre le terrain à côté du foyer : le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition. Mr le Maire prendra contact avec Mme sauvage pour régler les problèmes de bornages et la rédaction des actes notariés de vente.
- Vaisselle.
- Elle a été commandée à Leclerc. Mme le Maire de Clèdes serait intéressée pour nous reprendre les anciennes assiettes, qui présentent beaucoup de petits points d'usure. Le conseil donne son accord et demandera une participation de 150 € pour le lot.
- Composteurs du SICTOM. Ils sont livrés il en reste 3 à donner.
- Dégât de la foudre du 11 septembre qui est tombée sur le clocher : l'alarme de la mairie est hors service et les cloches ne fonctionnent plus. Des artisans sont venus constater les dommages et vont nous faire parvenir des devis rapidement. Dans un même temps, une déclaration auprès de de l'assureur a été faite.
- Achat de petits équipements :
 - Poubelles jaunes pour le foyer pour inciter encore plus au tri sélectif
 - Installation de 2 Canisac (airial, et au bord du Bahus)
 - Renouvellement du pavoisement et des drapeaux
 - Déco de Noël : achat d'un sapin de Noël à Bricomarché à 125 € en 4/5 m et d'autres décors.
- Le nouveau site de la mairie comporte quelques points à mettre à jour
- Il est demandé s'il y aurait la possibilité de publier les décès de la commune sur PanneauPocket. Mr le maire se renseigne sur cette possibilité
- Voirie communale : il reste 4 h de pelle qui seront faites au lotissement Benoit et chemin du Brêt. Des travaux de curage sont prévus sur le chemin des Baylesses ainsi que le rebouchage des trous sur certains chemin ruraux.

- Mr le Maire propose que les réunions du conseil municipal aient lieu tous les 1^{er}s mardis de chaque mois de manière à diffuser les informations plus fréquemment et que les conseillers puissent s'organiser
- La formation des gestes d'urgences et premiers secours aura lieu en novembre avec différentes sessions prévues. Un flyer sera distribué pour informer les bahusates et recueillir leur inscription

FIN DE LA REUNION